



Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon

CONTRAT - Volailles

Du 11 septembre 2020
au 4 juin 2021

Adhérent
n° :
Date :
Année :
2020/2021

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- De favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et « consom'acteurs ».
- De promouvoir des produits de qualité, de saisons variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

LES PRODUCTEURS	L'ADHÉRENT
M / Mme NOM : ... NIOL ... Prénom : Olivier	Mme / M
M / Mme NOM : ... ROUE ... Prénom : Béatrice	Nom :
Représentants de : la Ferme de Bellevue	Prénom :
Adresse : ... Bellevue ...	Adresse :
Code postal/ville : 56350, ST Jean La Poterie	Code postal :
Téléphone : 02 99 71 24 88	Ville :
Courriel: niol.olivier@orange.fr	Téléphone :
	Courriel :

Contrat Produits Volailles

Le producteur : Je soussigné(e) **Niol Olivier** déclare : avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS de REDON et de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent : Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, du respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS DE REDON, de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Le présent contrat est conclu du 11 septembre 2020 au 4 juin 2021

1. Termes du contrat Vous vous engagez à venir chercher vos paniers pendant ... 10 ... mois aux dates indiquées. L'amapien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production, de ce fait les chèques seront remis au trésorier de l'AMAP Pays de Redon ou au «réfèrent Producteur» au moment de l'engagement avec le présent contrat. Ils seront remplis à l'ordre de ...**La ferme de Bellevue**....

2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une résiliation doit être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Objet

Information producteur Le règlement se fera directement au producteur, le jour de la livraison et sera ajusté au poids des volailles. Il appartient à l'abonné de prendre toutes les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid à la réception de la commande validée par émargement. En cas de commande complémentaire ponctuel, l'adhérent s'engage à commander au réfèrent au plus tard le lundi pour une livraison le vendredi.

Distribution

Point de distribution	Le vendredi de 18h à 19h		06 Rue de la Maillardais - 35600 REDON					
Durée de la saison	11 septembre 2020 au 4 juin 2021 (soit 10 mois)							
Date distribution	Quantité							
	Poulet fermier (8,40 €/kg)			Pintade fermière (9,50 €/kg)		Chapon fermier (16,50 €/kg)		
	Petits (- 1,5 kg)	Moyens (1,5 à 2 kg)	Gros (2 à 2,8 kg)	Petites (1,2 à 1,5 kg)	Moyennes (1,5 à 1,8 kg)	Petits (3 kg)	Moyens (3 à 4 kg)	Gros (+ 4 kg)
11 sept.								
02 oct.								
06 nov.								
18 déc.								
15 jan.								
12 févr.								
19 mars								
16 avril								
21 mai								
04 juin								

4. Conditions Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation sur toute la durée de la saison

Modalité de règlements
Le règlement se fera à chacune des livraisons souscrites au point précédent, directement au producteur, et sera ajusté au poids des volailles.

Engagement contractuel des parties signataires
A imprimer et remplir en simple exemplaire . (Il sera photocopié ou scanné après signature et vous sera remis)

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
M / Mme NOM : ... NIOL ... Prénom : Olivier	Mme / M
M / Mme NOM : ... ROUE ... Prénom : Béatrice	Nom :
Représentants de : la Ferme de Bellevue	Prénom :
Adresse : ... Bellevue ...	Fait à : Le :/...../.....
Fait à : Le :/...../.....	Signature :
Signature :	

Coordinateur contrat volailles : **Simon Thépot @ : simon.thepot@gmail.com**